

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
du 20 mars 2026 à 18h30**

<u>Date</u> : 20/03/2026 <u>Date de convocation</u> : 16/03/2026 <u>Secrétaire de séance</u> : LOISEAU Sylvie	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, ROUSSEAU Fleur, MONTARU Christian, HAVAZ Carole, GUENOT Benjamin, LOISEAU Sylvie, MOREAU Éric, REY Christophe, <u>Absents</u> : PRAY Laura donne pouvoir à ANTHEAUME Laure et HABERT Leslie donne pouvoir à ROUSSEAU Fleur
---	---

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du conseil municipal
2. L'élection du maire.
3. La détermination du nombre d'adjoints.
4. L'élection des adjoints.
5. Lecture et remise d'une copie de la chartre de l'élu local (L.2121-7 du CGCT)
6. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame LOISEAU Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

1. 2. Installation du Conseil municipal et élection du maire : Sous la présidence de Monsieur Christophe REY, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque conseiller municipal a été appelé à déposer son bulletin dans l'urne. A l'unanimité, Madame Laure ANTHEAUME est proclamée Maire de la commune de Sainte-Anne.

Délibération n°2026-02-01

3. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints au maire : Sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, le Maire rappelle que le nombre d'adjoints est librement fixé par le conseil municipal, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 3 adjoints.

Délibération n°2026-02-02

4. L'élection des adjoints : Sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, il est procédé à l'élection des adjoints au maire au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect de la parité. ayant obtenu la majorité requise, sont proclamés adjoints au maire dans l'ordre suivant : VIOLET Pierre-Alain, 1^{er} adjoint au Maire, ROUSSEAU Fleur, 2^{ème} adjointe au Maire, MONTARU Christian, 3^{ème} adjoint au Maire.

Délibération n°2026-02-03

5. Madame le Maire donne lecture de la chartre de l'élu local aux membres du conseil municipal.

6. Questions et informations diverses : Prochain conseil municipal le vendredi 27 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h09.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 20 mars 2026 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

